

Date de dépôt : 7 juin 2017

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition contre le projet de renaturation du lit et des berges et zone d'extension des crues sur 18 hectares de terre d'assolement à Puplinge au lieu-dit Chemin des Fleurs-Mon- Idée-Route de Jussy (Grand Pré)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 octobre 2016, sur la base d'un rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

En effet, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, service de la renaturation des cours d'eau, a pour projet de renaturer les berges du Foron, rivière française qui est en limite avec notre commune de Puplinge.

Le projet vise à inonder 18 hectares de terre fertile en ouvrant la digue actuelle pour que de l'eau excédentaire qui est récoltée sur le territoire français puisse se déverser librement sur des parcelles cultivables suisses.

De plus au vu de l'extension de construction en zone inondable de l'autre côté de la frontière, nous sommes assurés que la quantité d'eau ne fera qu'augmenter et que ces parcelles ne seront plus cultivables.

Une grande partie de ces terres (14 hectares) sont cultivées par un jeune agriculteur, qui vient de reprendre une exploitation familiale qui ne serait plus viable après la perte de ces terres.

Cette inondation induirait aussi la perte de 4 hectares exploités par plusieurs autres agriculteurs qui sont en perte constante de surface et la perte d'un camping installé depuis 50 ans.

En résumé, nous trouvons inacceptable de perdre 18 hectares de bonnes terres agricoles, qui deviennent aujourd'hui rares, pour les inonder avec une

rivière sise entièrement sur le territoire français, sous l'effet de l'expansion des constructions frontalières en zone inondable.

C'est pour ces différentes raisons que nous nous opposons fermement à ce projet.

Mesdames, Messieurs, nous espérons que vous prendrez en considération cette pétition.

*N.B. 91 signatures
p.a. M. Jean-Claude Dessuet
Route de Puplinge 24
1241 Puplinge*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Lancé en 2010 déjà, le projet de sécurisation du village de Puplinge contre les inondations du Foron a progressé par à-coups, vu sa complexité, son caractère transfrontalier, ainsi que son volet foncier complexe.

De plus, la construction de deux bassins de gestion des crues du Foron sur territoire français, à Marsaz et Juvigny, avec co-financement genevois, s'est terminée en 2016. Ces bassins sont aujourd'hui opérationnels, ils permettent de relancer le projet de sécurisation de Puplinge sur des bases hydrologiques et hydrauliques stabilisées.

C'est pourquoi, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et le Syndicat français pour l'aménagement du Foron (SIFOR) ont signé en juin 2016 une convention transfrontalière pour la renaturation du Foron secteur PAVG (Puplinge–Ambilly–Ville-la-Grand).

Cette convention a pour unique objet de définir la collaboration franco-suisse pour étudier et réaliser un projet de renaturation du lit et des berges de la rivière; elle ne comprend pas la création d'une zone d'expansion des crues sur territoire genevois au niveau de Mon Idée, élément central de l'opposition témoignée par la présente pétition. En effet, le DETA a décidé de dissocier ces deux objets et de réaliser prioritairement le projet rivière.

Le texte commun définit les objectifs du projet, soit :

- la protection contre les inondations sur les secteurs urbanisés en Suisse et en France, notamment pour le village de Puplinge;
- la revitalisation du cours d'eau et de ses berges;
- l'aménagement d'espaces publics et d'un chemin piéton le long du cours d'eau côté français.

Par la signature de cette convention, les deux parties se sont engagées sur un financement conjoint (50%-50%) des études et des travaux.

Le DETA et le SIFOR ont lancé un appel d'offres commun pour la phase étude et suivi des travaux, ouvert aux bureaux suisses et français. Cinq groupements transfrontaliers ont répondu et le mandat a été attribué, en août 2016, à un groupement d'ingénieurs et environnementalistes genevois, associé à des bureaux d'architectes paysagistes français.

L'étude de projet a donc débuté en septembre 2016 et a permis, d'une part, de préciser le nouveau gabarit du cours d'eau, répondant aux objectifs de protection contre les inondations et, d'autre part, de définir les emprises sur Suisse et France. Les négociations foncières sont actuellement en cours. Tous

les propriétaires et exploitants concernés ont été rencontrés au moins une fois à fin avril 2017 et les demandes prises en considération.

Le redimensionnement du projet a permis de :

- diminuer les emprises du projet de renaturation sur les zones cultivées à moins d'un hectare;
- renoncer à la création d'un bassin de gestion des eaux à Mon-Idee sur les parcelles exploitées par les porteurs de la pétition.

La situation actuelle de la zone agricole au niveau de Mon-Idee n'est donc pas modifiée, les terrains cultivés resteront en zone inondable en cas d'événement exceptionnel (crue centennale), comme c'est le cas aujourd'hui. Aucune sur-inondation ou construction de digues destinées à stocker des volumes supplémentaire d'eau n'est donc prévue dans le cadre de ce projet.

Ce redimensionnement du projet permet de garantir la sécurité du village de Puplinge contre les inondations du Foron provoquées par une crue centennale. Il a été récemment approuvé par les services compétents genevois et français.

Il s'agit maintenant de finaliser les négociations foncières, de présenter le projet aux autorités de Puplinge et enfin de valider avec les communes de Ville-la-Grand et Ambilly les espaces publics prévus en France.

Le dépôt du projet en autorisation de construire est prévu pour l'été 2017, en parallèle en France et à Genève. Les travaux seront répartis par secteur sur trois années dès l'an prochain, afin de tenir compte de la maîtrise foncière des terrains et de la disponibilité budgétaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP